



Plainte: uriner sur le bord de route transformé en exhibition

Par **lili85**, le **13/02/2012 à 11:21**

Bonjour, rn rn je voudrais avoir quelques réponses sur mon problème! rn rn j'ai reçu une convocation a la gendarmerie car j'ai uriné sur le bord de la route, rn arrivai au commissariat on m'annonce que je me suis exhibé et que je cours une grosse peine! rn rn soit disant ils auraient des preuves, rn rn je reconnais mettre arrêté pour uriner, mais loin de m'exhiber! rn que doit-on faire? rn je contacte un avocat, j'attends une réponse du tribunal? rn je suis perdu, et mort de peur sachant que dans 3 mois je vais être papa! rn rn je vous remercie d'avance pour vos réponses rn cordialement

Par **JL85**, le **24/04/2012 à 19:20**

Bonjour, rn Ah quelque chose près, je viens juste d'avoir le même problème, c'est à dire que je me trouvais sur un chantier, j'ai voulu uriner, et une femme m'aurait vu, et a déposé plainte contre moi pour exhibition sexuelle. rn Je suis comme vous, complètement perdu et désespéré de trouver un moyen de m'en sortir, car je suis père de 3 filles en moyen et bas âge. rn Pourriez vous me dire si vous avez eu une solution? ou du nouveau par rapport à un avocat, quelle démarche pouvoir faire? rn Je vous remercie de votre réponse rn Cdt

Par **citoyenalpha**, le **26/04/2012 à 15:23**

Bonjour rn rn ne vous inquiétez pas!! rn rn Si les gendarmes, une fois votre casier judiciaire

contrôlé et votre audition effectuée, vont vite se rendre compte que vous n'êtes pas exhibitionniste le dossier sera classée sans suite faute d'intention délictuelle.rnrnAttention toutefois vous serez fiché et mieux vous pour vous faire vos besoin dans des toilettes ou loin des regards publics.rnrnRestant à votre disposition.